Affiché le

ID: 059-215901687-20220406-2022\_033-DE

## Département du Nord

## VILLE DE CYSOING

Arrondissement de LILLE

<u>Délibération du Conseil Municipal</u> <u>Du 06 avril 2022</u>

<u>Ville de</u> <u>CYSOING</u> <u>Nomenclature</u>

L'an deux mille vingt-deux le 06 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 30 mars 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

7.5

Nombre de conseillers en exercice : 26



Étaient présent(e)s: DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, POULET Antoine, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaelle, SILVESTRI Antoine, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry

2022/033

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s: ENNIQUE Renaud (pouvoir DEVILDER Marin), THOREL Mireille (pouvoir CASTEL Sylvie), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), LESY Denis (pouvoir POULET Antoine), DUFOUR Amaury (pouvoir LEQUIEN Valéry)

**Etaient absents excusé:** 

## <u>POINT N°24 : Département du Nord : demande de subvention</u> Aménagement du Parc du Château Aide Départementale Village et Bourg

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021/091 du 15 décembre 2021 relative à l'autorisation faite par le conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre de l'aménagement du parc du château au titre de l'aide départementale village et bourg.

Dans ce cadre le conseil municipal avait pris connaissance de l'estimation faite par le cabinet Philippe Thomas soit un montant de travaux estimé à 1 114 544€ HT et avait autorisé Monsieur le Maire à solliciter le Département du Nord pour un accompagnement financier au plus haut taux.

Depuis la délibération, le cabinet Philippe Thomas a affiné son estimation qui s'établit dorénavant à 1 199 824.50€ HT pour la première phase des travaux.

Le considérant, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le département du nord au titre de l'enveloppe aide départementale village et bourg au plus haut et dans la limite du plafond octroyé soit 300 000€ et de l'autoriser à signer tous les actes à cet effet.

Vote: Pour: 24 Contre: 0

Abstention: 2 Messieurs DUFOUR et LEQUIEN

Le Maire, Benjamin DUMORTIER Signé le 11 avril 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication